Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-D_2026_26-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
17 février 2026

Affichage :
10 mars au 10 mai 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA,

ABSENT EXCUSÉ : Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Nicolas RATY, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Calixte TIENDREBEOGO a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD

SECRETAIRE : Antoine SIMONNEAU

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

## 2026-026. FINANCES. Travaux de végétalisation du Groupe Scolaire Lucie Aubrac - Fonds Métropolitain de Transition Ecologique et de Soutien à l'investissement Local

**Rapporteur : M. Michel DEMOLDER, Maire.**

**Vu la délibération n°2025-103 du 13 octobre 2025** sollicitant une subvention du fonds de Concours de Rennes Métropole pour le projet de végétalisation des cours du groupe scolaire.
**Vu la décision du Bureau Métropolitain n° B2026. en date du 5 mars 2026,** d'accorder une subvention à la Commune de Pont-Péan pour les travaux de végétalisation du groupe scolaire en vertu de la délibération n° C23.172 en date du 16 novembre 2023, approuvant la mise en place du nouveau dispositif du fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement pour les communes de la métropole.

Le coût de l'opération a été estimé à 226 800 € HT. Le montant du fonds de concours est déterminé en fonction de l'application d'un taux et d'un plafond de dépenses éligibles au regard de l'avis du comité d'engagement « FTME » émis sur la base du dossier transmis. Le montant du fonds de transition écologique versé par Rennes Métropole est ainsi fixé à 45 360 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (21/21 voix), le Conseil Municipal :**

**ACCEPTE** le fonds de transition écologique de Rennes Métropole de 45 360 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'attribution de la subvention.

Pour copie conforme, en Mairie, le 3 mars 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine